



Compte rendu des délibérations du conseil municipal du Lundi 05 novembre 2018 à 19 heures

L'an deux mille dix-huit et le cinq novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Jean-Claude PAGNIER, Marianne ARRIGO, Nathalie CHAUVET, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Stanislas THIRY, Bernadette FERRAILOLO, Pierre CAZENOVE, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS, Fabrice CLASTRE

Étaient absents excusés avec procuration :

Yolande PUGLISI a donné procuration à Jacques ADGE
Michel BERNABEU a donné procuration à Ghislain NATTA

Absents excusés : Arlette RAJA, Isabelle ALIBERT, Paula SERRANO, Jacques LLORCA, Gilles FOUGA, Sylvie BERTHOMIEU.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

I/ Sonia REBOUL est élue secrétaire de séance à l'unanimité

II/ **Approbation du procès-verbal du 03 septembre 2018 à l'unanimité**

III/ Décisions du Maire

N° 2018-15 – MAPA Vidéo protection - signature des éléments relatifs à l'accord cadre pour Iperion et Sogetrel

N° 2018-16 – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la télécommunication avec la société GAROUDA pour un montant de 8 000 euros.

N° 2018-17 – demande d'emprunt auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 400 000 euros.

N° 2018-18 – Suppression de la régie de recettes du « Point Info »

N° 2018-19 – Annule et remplace la décision n° 2015-40 concernant la création d'une régie de recettes « Animations »

N° 2018-20 – Suppression de la régie d'avance ALSH

N° 2018-21 – Suppression de la régie d'avance ATL

N° 2018-22 – Création d'une régie d'avance « SEJ » sur le Budget Annexe Enfance et Jeunesse

N° 2018-23 – il s'agit de confier à la SCP Margall-d'Albenas la défense des droits et intérêts de la commune contre Mr Jean-Pierre PELLERIN concernant un délit en matière d'urbanisme

N° 2018-24 – Il s'agit de confier à la SCP Margall- d'Albenas la défense des droits et intérêts de la commune contre Mr BRIGUE concernant un délit en matière d'urbanisme

N° 2018-25 – Il s'agit de confier à la SCP Margall- d'Albenas la défense des droits et intérêts de la commune contre Mr MOTHY

N° 2018-26 – Il s'agit de confier au cabinet VPNG Avocats la défense des droits et intérêts de la commune contre Mme DELION.

IV/ Énumération des points de l'ordre du jour de la séance.

- 1- **INTERCOMMUNALITE** – Valorisation des certificats d'économie d'énergie TEPCV
- 2- **INTERCOMMUNALITE** – Marché Public – approbation de la convention constitutive générale du groupement de commandes publiques entre la commune et la SAM
- 3- **INTERCOMMUNALITE** – Finances – approbation du CA et du rapport d'activité pour l'année 2017
- 4- **CULTURE** – Convention avec la scène nationale

- 5- **FESTIVITES** – Foire Sainte Catherine – tarif concert
- 6- **ENERGIES** – Convention recharge véhicule électrique aux bornes dédiées
- 7- **URBANISME** – Convention de servitude – BRL/ Commune – parcelles AA 137 et BT 80
- 8- **URBANISME** – Modification PUP chemin du Giradou
- 9- **URBANISME** – Rétrocession voirie lotissement « La Distillerie »
- 10- **URBANISME** – Convention quadripartite entre le représentant de l'Etat dans le département, l'EPF, SAM et la Commune de Poussan
- 11- **URBANISME** – Rapport d'activité 2017 du Syndicat du Bas Languedoc

RAPPORT N° 1 : INTERCOMMUNALITE – valorisation des certificats d'économie d'énergie TEPCV - Convention

Rapporteur Monsieur le Maire :

Il s'agit d'approuver la convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économie d'énergie dans le cadre du programme « CEE économies d'énergie dans les TEPCV » avec la SAM

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 2 : INTERCOMMUNALITE – Marchés publics – Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes publiques entre la commune et la SAM

Rapporteur Monsieur le Maire:

Il s'agit d'adopter la convention constitutive générale de groupement de commandes publiques 2018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N°3 : INTERCOMMUNALITE – Approbation du rapport d'activité et du compte administratif 2017 de la SAM.

Rapporteur Ghislain NATTA :

Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité et du compte administratif pour l'exercice 2017 de la S.A.M.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 4 : CULTURE – Convention de partenariat avec la Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau

Rapporteur Florence SANCHEZ :

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat avec la Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N°5 : FESTIVITES – Tarif concert de la Foire Sainte Catherine

Rapporteur Danielle BOURDEAUX

Il s'agit de fixer le tarif du concert de la foire Sainte Catherine à 10 euros l'entrée par personne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 6 : FINANCES – Convention de prélèvement automatique pour le service REVEO

Rapporteur Monsieur le Maire :

Il s'agit d'approuver la convention de prélèvement automatique pour le service REVEO

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 7 : URBANISME – Convention de servitude avec BRL – Projet d'extension réseau « Nord Gardiole Phase 2 »

Rapporteur Serge CUCULIERE :

Il s'agit d'approuver la convention de servitude entre la société BRL pour le projet d'extension réseau « Nord Gardiole Phase 2 »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 8 : URBANISME – Transfert du PUP du chemin du Giradou

Rapporteur Serge CUCULIERE :

Il s'agit d'approuver le transfert de la convention du PUP du Giradou à la SARL LE VALLAURY

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Messieurs Ghislain NATTA et Jésus VALTIERRA sortent de la salle du conseil municipal pour la présentation du prochain rapport

RAPPORT N° 9 : URBANISME – Lotissement « La Distillerie » - Intégration dans le domaine public.

Rapporteur Serge CUCULIERE :

Il s'agit d'approuver le transfert amiable de la voirie du lotissement « La Distillerie » dans le domaine public de la commune

ADOPTE A la MAJORITE (1 abstention : J. Tabaries)

Messieurs NATTA et VALTIERRA reprennent place au sein de l'assemblée.

RAPPORT N° 10 ; URBANISME – Convention quadripartite entre le représentant de l'Etat, l'EPF, la SAM et la commune

Rapporteur Serge CUCULIERE :

Il s'agit d'approuver la convention cadre qui détermine dans quelles conditions l'EPF peut exercer le droit de préemption sur la commune, concernée par un arrêté de carence.

ADOPTE A l'UNANIMITE

RAPPORT N° 11 : INTERCOMMUNALITE – Rapport d'activité 2017 – Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Bas Languedoc

Rapporteur Monsieur le Maire :

Il s'agit de prendre acte du rapport annuel 2017 d'activités du S.I.A.E.B.L.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte du rapport.

Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 20H25